



Commune
de
Châtenois-les-Forges

2025-10

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de Châtenois-les-Forges, sous la présidence de Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire.

Date de convocation : mercredi 2 avril 2025.

PRÉSENTS : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Emelyne DECREUSE, André DROIT, Amandine DUPONT, Gérard DONTENVILLE, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Aline LAMBERT, Pascal MICHELAT, Bernard MUESSER, Marie-Nadine MAIRE, Aurore PETITPRIN, Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Christine SIEDEL, Lionel VAUTHIER.

PROCURATIONS : Victor GUIDOLIN donne procuration à Denis GROSJEAN, Christophe LEDRAPIER donne procuration à André DROIT, Laetitia PEROLLA donne procuration à Aline LAMBERT.

ABSENTS : Grégory CABETE, Victor GUIDOLIN, Christophe LEDRAPIER, Laetitia PEROLLA, Virginie ROUSSEY.

Nombre de membres : Effectif légal : 23 - En exercice : 23 - Présents : 18 - Pouvoirs : 3 -
Votants : 21 - Quorum : 12

Monsieur Lionel VAUTHIER est désigné Secrétaire de Séance.

Il est pris acte des décisions n°D001-2025 relative à l'actualisation de la régie de recettes Médiathèque, n°D002-2025 relative à l'actualisation de la sous-régie de recettes Médiathèque (braderie des livres) et n°D003-2025 relative à l'actualisation de la régie d'avances Menues dépenses, prises par Mme le Maire au titre de sa délégation générale.

Mme le Maire apporte une précision de lecture de la grille tarifaire du club ados (délibération n°015-2025). Les tarifs fixés en fonction des quotients familiaux (14 € - 14,50 € - 15 € - 16 €) correspondent à une semaine d'inscription.

Après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025, le Conseil étudie les dossiers inscrits à l'ordre du jour. Le point relatif à l'autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du gymnase est reporté.

Délibération N° 013-2025

Rénovation du gymnase - Plan de financement prévisionnel et demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre auprès de l'Etat (DETR/DSIL)

Madame le Maire expose.

Construit en 1990, il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir sur des défaillances structurelles, d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une première estimation fait état d'un coût d'opération de l'ordre de 4 182 000 € HT.

Au vu de la nature et du montant des travaux, la commune doit faire appel aux services et aux compétences d'un maître d'œuvre. Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 418 200 € HT.

Le choix du maître d'œuvre suivra une procédure formalisée de marché public. Celle-ci sera prochainement organisée afin que le programme technique et financier puisse être déposé auprès des partenaires financiers en janvier 2026. Les travaux pourront démarrer dans le courant de l'année 2026.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses	Montant HT	
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	418 200 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération		
Financements	Montant HT	Taux
DETR/DSIL (sollicité)	334 560 €	80%
Part de la commune - Fonds propres	83 640 €	20%
Total des ressources prévisionnelles	418 200 €	100%

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre tel que proposé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 à hauteur de 334 560 € soit un taux de 80% ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 014-2025

Multi-accueil « Les Mille Pattes » - Mise à jour du règlement de fonctionnement

Madame le Maire expose les modifications proposées (en gras) :

- C/ Les réservations facturées / La facturation / page 7 : Ajout des journées **pédagogiques en direction des professionnelles (fermeture, maximum 3 par an)**.
- D/ La tarification / a) Accueil régulier ou occasionnel d'enfants de moins de cinq ans révolus / page 7 : modifications des plancher et plafond de ressources
A partir de janvier 2025 :
 - ressources mensuelles plancher : 801 €
 - ressources mensuelles plafond : 7000,00 €A partir de janvier 2025 :
 - ressources mensuelles plancher : 801 €
 - ressources mensuelles plafond : 8500,00 €
- E/ La vie quotidienne / Fournir par les familles / page 9 : un biberon **en verre** personnel.
- Protocole de santé / fiche n° 2 : en cas de fièvre / page 13 :

- Protocole de santé / fiche n° 2 : en cas de fièvre / page 13 :

2025-11

- o Vérifier l'ordonnance à jour pour administrer le DOLIPRANE Sirop (en priorité, en suppositoire si vomissements)
 - o Peser l'enfant
 - o Administrer le traitement (DOLIPRANE) et noter sur la fiche la date, l'heure, la dose administrée, etc... (dans le classeur des ordonnances)
- Protocole de santé / page 19 : ajout de l'adresse mail CRIP@territoiredebelfort.fr
 - Protocole d'hygiène générale et renforcée / 3. Hygiène des locaux et des équipements / page 24 : Aérer régulièrement (au minima 3 fois par jour) les pièces accueillant les enfants et selon les mesures du CO2 (boitiers installés, recommandations et obligations pour la qualité de l'air selon la loi portant engagement national pour l'environnement (article 8 du décret du 5 janvier 2012)).

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** la mise à jour du règlement de fonctionnement de la structure Multi-Accueil annexé à la présente,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 015-2025

Club ados - Approbation du règlement intérieur et des tarifs

Madame le Maire explique qu'un club ados est organisé pour les jeunes de 11 à 15 ans, au Château Vermot, pendant les centres de loisirs, les après-midis. Il ne sera ouvert que si 6 inscriptions minimum sont atteintes et dans la limite de 12 places. Les activités proposées sont variées : sorties vélo, city park, bowling, néo center...

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les règles de fonctionnement du club dans le respect de la réglementation relative à la santé et à la sécurité, à la protection de l'image d'enfant mineur, ainsi que les modalités d'inscription et de facturation du service.

Les tarifs du club ados au 12/03/2025 sont les suivants :

	QF1 <540	QF2 541<800	QF3 801<1700	Sup 1701
Demi-journée après-midi 13h30/17h30	14.00 €	14.50 €	15.00 €	16.00 €
Participation exceptionnelle pour grande sortie	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €
Tarifs extérieurs Châtenois-les-Forges ou Trévenans Si nous prenons des enfants extérieurs	15%	15%	15%	15%

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du club ados annexé à la présente,
- **APPROUVE** les tarifs tels que présentés,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 016-2025

Accueil périscolaire « Jean de La Fontaine » - Approbation du projet éducatif du périscolaire, centre de loisirs et club ados

Madame le Maire expose que le présent projet éducatif s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT), outil issu d'une réflexion concertée entre la commune, les services de l'Etat et les acteurs éducatifs locaux, pour proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité. Le projet éducatif répond aussi aux exigences de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ainsi, le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise l'organisation des temps d'accueil, les moyens mis en œuvre et les modalités d'évaluation et d'adaptation.

Par ailleurs, il prend en compte la nouvelle offre d'activités du club ados.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet éducatif du périscolaire, centre de loisirs et club ados annexé à la présente,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit projet éducatif.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 017-2025

Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur Florian BOUQUET, Adjoint aux Finances, expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Comptable public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Madame le Maire et du Compte de Gestion du Comptable public,

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public pour l'année 2024.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 018-2025

Vote du compte administratif 2024

Vu l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire un Président de séance pour le vote du compte administratif.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Florian BOUQUET, Adjoint aux Finances, afin qu'il présente le compte administratif 2024.

Monsieur Florian BOUQUET expose les grandes lignes du compte administratif 2024 qui s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	2 482 168.87 €	261 972.60 €	522 300.07 €
RECETTES	2 836 671.33 €	82 356.13 €	560 466.98 €
RESULTAT	354 502.46 €	179 616.47 €	38 166.91 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°016-2024 en date du 11 avril 2024 portant vote du budget primitif 2024,

Vu la décision du Maire n°D001 en date du 14 novembre 2024 portant virement de crédits,

Vu les conditions d'exécution du budget 2024,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 17 mars 2024,

Considérant que Monsieur Florian BOUQUET a été désigné pour présider la séance de vote du compte administratif de la commune,

Considérant que Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Florian BOUQUET pour le vote du compte administratif de la commune,

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **VOTE** le Compte Administratif pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 019-2025
Affectation du résultat 2024

Monsieur Florian BOUQUET, Adjoint aux Finances, expose.

Au Compte Administratif, le Conseil Municipal a été amené à constater et délibérer sur les résultats de l'exercice et les résultats de clôture rappelés dans le tableau suivant :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 482 168,87 €	2 836 671,33 €	522 300,07 €	560 466,98 €	3 004 468,94 €	3 397 138,31 €
Résultat de l'exercice		354 502,46 €		38 166,91 €		392 669,37 €
Résultat reportés		660 573,10 €		451 246,60 €		1 111 819,70 €
TOTAUX	2 482 168,87 €	3 497 244,43 €	522 300,07 €	1 011 713,58 €	3 004 468,94 €	4 508 958,01 €
Résultats de clôture		1 015 075,56 €		489 413,51 €		1 504 489,07 €
Restes à réaliser			261 972,60 €	82 356,13 €		
TOTAUX CUMULES		1 015 075,56 €		309 797,04 €		
RESULTAT DEFINITIF		1 015 075,56 €	- €	309 797,04 €		1 324 872,60 €

Le résultat de clôture pour l'année 2024 est de :

- + 354 502.46 € en section de fonctionnement (excédent)
- + 38 166.91 € en section d'investissement (excédent)

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 015 075.56 € qu'il conviendra de reporter selon les écritures suivantes :

Sur le chapitre R 002 (report en fonctionnement) pour 515 075.56 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement (hors Restes à Réaliser) s'élève à 489 413.51 € qu'il conviendra de reporter sur le chapitre R 001 (report en investissement)

Sur le compte 1068 RI : 500 000.00 €

Ces inscriptions budgétaires seront transcrites sur les chapitres précités lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats et la reprise par section au budget primitif 2025 des écritures suivantes :
 - 002 - Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de **515 075.56 €**,
 - 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour la somme de **489 413.51 €**,
 - 1068 - Recettes à la section d'investissement pour la somme de **500 000.00 €**.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour **261 972.60 €** et en recette d'investissement pour **82 356.13 €** feront l'objet d'inscriptions dans les comptes appropriés au budget primitif 2025.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 020-2025

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Madame le Maire expose.

Lors du vote du budget 2024, les élus avaient approuvé une augmentation de 1% des taux de référence pour 2024.

Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 29.47%

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 43.46%

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 7.87%

Il est rappelé aux élus à titre de comparaison les taux moyens communaux appliqués en 2024.

	CLF	Taux moyens communaux / niveau national	Taux moyens communaux / niveau départemental	Taux plafonds à ne pas dépasser pour 2025
TFB	29.47%	39.74%	38.21%	94.85%
TFNB	43.46%	51.08%	52.92%	127.13%
THRS	7.87%	23.88%	20.64%	49.29%

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2025	Taux proposés au vote pour 2025	Produits attendus
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	3 497 000 €	29.47%	1 030 566 €
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	23 200 €	43.46%	10 083 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	26 800 €	7.87%	2 109 €
		TOTAL	1 042 758 €

directes locales pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** un taux de 29.47% applicable aux bases d'imposition de la taxe sur le foncier bâti 2025,
- **VOTE** un taux de 43.46% applicable aux bases d'imposition de la taxe sur le foncier non bâti 2025,
- **VOTE** un taux de 7.87% applicable aux bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2025.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 021-2025
Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire présente les prévisions du budget primitif 2025 au Conseil Municipal.

Nature	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	3 008 846,79 €	17 222,00 €	3 026 068,79 €	2 510 993,23 €	515 075,56 €	3 026 068,79 €
Section d'investissement	1 313 984,98 €	- €	1 313 984,98 €	307 349,47 €	1 006 635,51 €	1 313 984,98 €
TOTAL GENERAL	4 322 831,77 €	17 222,00 €	4 340 053,77 €	2 818 342,70 €	1 521 711,07 €	4 340 053,77 €

Répartition par chapitres :

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractères général	1 152 095,69 €		1 152 095,69 €
012	Charges de personnel frais assimilés	1 647 300,00 €		1 647 300,00 €
014	Atténuation de produits	14 000,00 €		14 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	166 150,00 €		166 150,00 €
66	Charges financières	24 100,00 €		24 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €		3 000,00 €
68	Dotations aux provisions	2 201,10 €		2 201,10 €
042	Opérations d'ordre entre sections		17 222,00 €	17 222,00 €
	Total	3 008 846,79 €	17 222,00 €	3 026 068,79 €

RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuation de charges	22 000,00 €		22 000,00 €
70	Produits services domaines et ventes	317 842,00 €		317 842,00 €
73	Impôts et taxes	414 053,00 €		414 053,00 €
731	Fiscalité locale	915 100,00 €		915 100,00 €
74	Dotations et participation	612 968,23 €		612 968,23 €
75	Autres produits de gestion courante	210 810,00 €		210 810,00 €
76	Produits financiers	220,00 €		220,00 €
77	Produits spécifiques	18 000,00 €		18 000,00 €
042	Travaux en régie		0,00 €	0,00 €
043	Opération intérieure de la section		0,00 €	0,00 €
002	Résultat antérieur reporté		515 075,56 €	515 075,56 €
	Total	2 510 993,23 €	515 075,56 €	3 026 068,79 €

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
20	Immobilisation incorporelles	153 500,00 €		153 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 019 254,45 €		1 019 254,45 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	141 230,53 €		141 230,53 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		0,00 €
040	Travaux en régie		0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
	Total	1 313 984,98 €	0,00 €	1 313 984,98 €

RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
13	Subventions d'investissement	251 557,64 €		251 557,64 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 500,00 €		1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
10	Dotations fonds divers et résér	54 291,83 €		54 291,83 €
1068	Virement de la section de fonc		500 000,00 €	500 000,00 €
040	Oprations d'ordre transfert ent		3 222,00 €	3 222,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
001	Excédent antérieur reporté		489 413,51 €	489 413,51 €
	Total	307 349,47 €	1 006 635,51 €	1 313 984,98 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le budget primitif principal 2025 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec reprise des résultats de l'année 2024.

Une note de présentation du budget primitif 2025 est annexée à la présente.

- **AUTORISE** Madame le Président ou son représentant, conformément à la nomenclature M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 022-2025

Vote des subventions aux associations

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions étudiées par la commission subventions réunie le 28 mars 2025.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ANNUELLES	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	BONUS
USC	4 500 €		
LA SAVOUREUSE	4 500 €	350 €	50 €
ACC	4 500 €		
CCL	1 000 €		
LA BOULE JOYEUSE	150 €		
HARMONIE MUNICIPALE	2 000 €		50 €
JEUX THEME	800 €		50 €
CLUB DU 3EME ÂGE	600 €		
CLUB ALPHA	900 €	400 €	
COLLECTIF RESISTANCE	60 €		
LES PETITS DIABLES	400 €		
COMITE DES FÊTES	1 700 €	300 €	50 €
SOCIETE D'EDUCATION POPULAIRE	1 300 €		
LES JEUNES SAPEURS POMPIERS	900 €		

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ANNUELLES	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	BONUS
AMICALE DES POMPIERS	600 €	200 €	
ENFANTS DE RÊVES ET D'ESPOIR	830 €		
AMICALE PERSONNEL	2 000 €		
VOISINOFOLIE	300 €		50 €
CENTRE D'ENTRAIDE GENEALOGIQUE	100 €		
DONNEURS DE SANG	60 €		
JARDINS OUVRIERS	60 €		
SOUVENIR FRANCAIS	60 €		
SOCIETE MYCOLOGIQUE	60 €		
ADAC DE CHINE	60 €		
LES AMIS DE L'ORGUE	300 €		
LE FORT DE BERMONT	60 €		
LA BERMONTOISE	60 €		
APEM	100 €		
LES MAISONS FLEURIES	1 000 €		
SOUS-TOTAL	28 960 €	1 250 €	250 €
TOTAL GENERAL	30 460 €		

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à la majorité des membres présents et représentés,

1 membre élu d'un bureau associatif ne participant pas au vote,

- **DECIDE** d'attribuer aux associations les montants figurant dans le tableau ci-joint,
- **DIT** que le montant total de ces subventions sera imputé à l'article 65748 "subventions aux autres personnes de droit privé",
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 023-2025

Approbation du compte de gestion UPE 2024

Monsieur Florian BOUQUET, Adjoint aux Finances, expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Comptable public et que le Compte de Gestion UPE établi par le Comptable public est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Madame le Maire et du Compte de Gestion UPE du Comptable public,

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion UPE du Comptable public pour l'année 2024.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Délibération N° 024-2025

Vote du compte administratif UPE 2024

Vu l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire un Président de séance pour le vote du compte administratif.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Florian BOUQUET, Adjoint aux Finances, afin qu'il présente le compte administratif 2024 de l'UPE.

Monsieur Florian BOUQUET rappelle que la commune a mis en place un budget annexe en comptabilité M 41 pour comptabilisation les recettes de la production d'électricité de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de la nouvelle école maternelle intercommunale.

Les grandes lignes du compte administratif 2024 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISE	RAR	REALISE
DEPENSES	20 585.21 €	0€	0 €
RECETTES	7 997.30 €	0€	0 €
RESULTAT	- 12 587.91 €	0€	0 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 021-2024 en date du 11 avril 2024 portant vote du budget primitif UPE 2024,

Vu les conditions d'exécution du budget UPE 2024,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 17 mars 2024,

Considérant que Monsieur Florian BOUQUET a été désigné pour présider la séance de vote du compte administratif de l'UPE,

Considérant que Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Florian BOUQUET pour le vote du compte administratif de l'UPE,

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **VOTE** le Compte Administratif UPE pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Questions écrites

- Néant.

Questions orales

- Néant.

Questions / informations diverses

- Prochain Conseil Municipal : Mardi 22 avril 2025 à 19h00.
- Réunion d'information sur le frelon asiatique - Mercredi 23 avril 2025 à 18h30 - en salle d'honneur de la Mairie : animée par Christophe Courberand. Un piège est offert pour les 50 premiers inscrits. Entrée gratuite.
- Marche gourmande : Dimanche 22 juin 2025.
- Propositions de noms pour les salles de danse, de convivialité et du gymnase :
 - Salle de danse : Emile MAUGAIN
 - Salle de convivialité : Michel CHAIRON
 - Salle du gymnase : André BAILLIF

Fin de séance à 20H05.

Numéro d'ordre	Intitulé des délibérations prises
013-2025	Rénovation du gymnase – Plan de financement prévisionnel et demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre auprès de l'Etat (DETR/DSIL).
014-2025	Multi-accueil « Les Mille Pattes » – Mise à jour du règlement de fonctionnement.
015-2025	Club ados – Approbation du règlement intérieur et des tarifs.
016-2025	Accueil périscolaire « Jean de La Fontaine » – Approbation du projet éducatif du périscolaire, centre de loisirs et club ados.
017-2025	Approbation du compte de gestion 2024.
018-2025	Vote du compte administratif 2024.
019-2025	Affectation du résultat 2024.
020-2025	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.
021-2025	Vote du budget primitif 2025.
022-2025	Vote des subventions aux associations 2025.
023-2025	Approbation du compte de gestion UPE 2024.
024-2025	Vote du compte administratif UPE 2024.
025-2025	Affectation du résultat 2024.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 avril 2025.

*Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF*



*Le Secrétaire de Séance,
Lionel VAUTHIER*

